



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-049

PUBLIÉ LE 23 MAI 2016

Sommaire

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-12-011 - Arrêté de délégation de signature des marchés de l'AGEPS (AP-HP)
(2 pages)

Page 3

75-2016-05-19-009 - Arrêté de subdélégation de signature du PIC AGEPS de l'AP-HP (2
pages)

Page 6

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-12-011

Arrêté de délégation de signature des marchés de l'AGEPS
(AP-HP)

Arrêté de délégation de signature n°

La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun : **Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), madame Claire BIOT**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial **n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié** fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directorial **n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à **madame Claire BIOT** : directrice du PIC AGEPS, en matière de **marchés publics**,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur **CATELAND**, adjoint à la directrice de l'AGEPS en charge de la stratégie et du pilotage de la qualité,
- Monsieur **CHICHE**, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre,
- Madame **FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières
- Monsieur **LALLEMAND**, directeur des achats
- Monsieur **ROBERT**, adjoint au directeur des achats

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur **LALLEMAND**, directeur des achats et de monsieur **ROBERT**, son adjoint, délégation est donnée à :

- Monsieur **LEFEVRE**, ingénieur général hospitalier du secteur Equipements

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

- Et à madame **CISSOKO**, responsable administrative du secteur Equipements

En vue de signer les actes définis à **l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, **à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et des autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.**

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à madame Claire BIOT : directrice du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2015357-0006 du 23 décembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **jeudi 19 mai 2016**

Signature et cachet de l'autorité délégante



2 / 2

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-19-009

Arrêté de subdélégation de signature du PIC AGEPS de
l'AP-HP

Arrêté de subdélégation de signature n°

La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Équipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2015342-0002 du 08 décembre 2015 modifiant l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** fixant les **matières déléguées** par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Renaud CATELAND**, adjoint du directeur de l'AGEPS en charge de la stratégie et du pilotage de la qualité à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Daniel CHICHE**, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérés par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant aux paragraphes **A, B, G** dudit arrêté ;

- **Madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté ;
- **Monsieur Nicolas LALLEMAND**, directeur des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Thibault ROBERT**, adjoint au directeur des achats à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 **modifié** correspondant aux paragraphes **C** et **F** dudit arrêté ;

Article 2 : En cas d'empêchement de **monsieur Daniel CHICHE**, directeur des ressources humaines médicales et non médicales et directeur délégué du site de Nanterre, délégation est donnée à **madame Nicole BOISSEAU**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 **modifié**.

Article 3 : En cas d'empêchement de **madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **madame Colette LAUDE**, attachée d'administration et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 **modifié**.

Article 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n°2015344-0001 du 10 décembre 2015 de la directrice de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est **abrogé**.

Article 5 : La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police».

Fait à Paris, le **Jeudi 19 mai 2016**

Claire BIOT

la
Directrice de l'AGEPS

